



SECTION PALOISE RUGBY PRO

Conditions Générales de Vente des commandes en ligne restauration

1. Objet

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne (« l'Acheteur ») accepte d'acheter auprès de la Section Paloise Béarn Pyrénées, un ou plusieurs produits de restauration (les « Produits ») à l'occasion d'un match de rugby organisé par la Section Paloise Béarn Pyrénées (le « Match »).

La Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis si la modification à intervenir a pour effet de lever toute ambiguïté ou confusion sur certaines dispositions des présentes et que la modification intervenue ne porte pas atteinte aux intérêts de l'acheteur. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles mises en ligne sur le module de vente de la Section Paloise Béarn Pyrénées à l'adresse https://www.section-paloise.com/images/PDF/24-25/CGV_Restauration_En_Ligne_2025.pdf ou toute URL qui s'y substituerait (le « Site Internet ») et acceptées à la date d'achat.

2. Présentation de l'offre de Produits

L'offre de Produits est réservée à toute personne titulaire d'un droit d'accès pour un Match ou achetant concomitamment un droit d'accès pour un Match.

La Section Paloise Béarn Pyrénées décide seule des différentes offres de Produits disponibles dans les différentes tribunes et parties de tribune du stade.

Les caractéristiques principales des Produits (composition, allergène ...), sont disponibles aux heures d'ouverture au public auprès des commerçants non sédentaires présents dans l'enceinte du stade du Hameau lors du match concerné.

3. Commercialisation des Produits

La vente de Produits est réalisée dans la limite des disponibilités. La Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit de limiter le nombre de Produits disponibles par l'Acheteur selon les Matches et/ou les secteurs du stade.

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet de la Section Paloise Béarn Pyrénées.

Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'achat.

4. Procédure d'achat

4.1 Supports d'achat des Produits :

L'achat de Produits se fait sur le Site Internet de la Section Paloise Béarn Pyrénées.

D'une manière générale, la Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit de modifier les canaux de distribution, selon les Matches et/ou Secteurs du Stade.

4.2 Moyens de paiement :

Le prix des Produits est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés sont notamment : Carte Bleue, Visa, Mastercard.

La Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit d'autoriser d'autres moyens de paiement en cours de saison.

4.3 Lutte contre la fraude :

Le Site Internet de la Section Paloise Béarn Pyrénées bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur le Site Internet de la Section Paloise Béarn Pyrénées, la Section Paloise Béarn Pyrénées (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes de la Section Paloise Béarn Pyrénées (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, la Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit de ne pas valider l'achat de Produit.

La Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat de Produit qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité du Match.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, l'Acheteur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement : EXTENT – 134 rue du Vieux Pont de Sèvres – 92100 Boulogne Billancourt.



SECTION PALOISE RUGBY PRO

4.4 Enregistrement des coordonnées bancaires :

La Section Paloise Béarn Pyrénées pourra offrir la possibilité à l'Acheteur d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Dans ce cas, l'Acheteur devra cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée seront enregistrées. Les coordonnées bancaires de l'Acheteur ne seront pas conservées par la Section Paloise Béarn Pyrénées mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés. L'Acheteur aura à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

5. Absence de droit de rétractation

Concernant la vente à distance, la vente de Produits par la Section Paloise Béarn Pyrénées constituant une fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement, conformément aux dispositions de l'article L.221- 28 4° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat de Produits à distance.

6. Support des Produits

Une fois l'achat finalisé, l'Acheteur téléchargera un QR Code par courriel et disponible sous format électronique (le « Voucher »). La Section Paloise Béarn Pyrénées ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant notamment :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- des problèmes d'acheminement, de téléchargement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, des problèmes provoquant la perte de toute donnée;
- des problèmes de téléchargement du Voucher, découlant notamment

d'un dysfonctionnement du réseau internet.

Le Voucher donne accès aux Produits achetés uniquement pour le Match ayant fait l'objet de la commande, dès l'ouverture des portes du stade jusqu'à la fermeture des points de retrait.

7. Retrait des Produits au stade

7.1 Points de retrait

Pour retirer les Produits achetés, l'Acheteur doit se munir du Voucher imprimé conformément aux dispositions de l'article 7.2 ci-après, ou d'un mobile ou d'une tablette conformément aux dispositions de l'article 7.3 ci-après.

Une fois entré dans le stade, l'Acheteur doit se rendre à l'un des points de retrait indiqué et présenter le QR code qui figure sur le Voucher. Dans l'enceinte du stade Hameau, les points de retrait sont indiqués sur les écrans géants et disponible sur le site internet du club ainsi que sur le journal du match accessible depuis l'application Section Paloise.

Impression du Voucher

Le Voucher doit être imprimé en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer le Voucher avec une autre imprimante.

la Section Paloise Béarn Pyrénées décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression du Voucher.

7.2 Présentation du Voucher en version mobile

Le Voucher peut être présenté sur un mobile ou une tablette depuis le courriel de confirmation de commande sur lequel est affiché le QR-Code. L'Acheteur doit s'assurer que la batterie de son mobile ou de sa tablette est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son Voucher aux guichets du stade.

la Section Paloise Béarn Pyrénées décline toute responsabilité en cas d'impossibilité par l'Acheteur de visualiser le Voucher sur son mobile ou tablette qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (mobile défectueux, mobile non compatible...)

8. Garanties

Dans le cadre de l'achat de Produits, l'Acheteur bénéficie de la garantie légale de conformité conformément aux dispositions des articles L.217- 7 à L.217-14 du Code de la consommation) ainsi que de la garantie légale contre les vices cachés conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 du Code civil.



SECTION PALOISE RUGBY PRO

9. Limites de responsabilité de la Section Paloise Béarn Pyrénées

9.1 Non retrait des Produits

En cas de non-retrait des Produits par l'Acheteur à l'occasion du Match ayant fait l'objet de la commande comme précisé à l'article 6 ci-avant, la commande est perdue sans dédommagement pour l'Acheteur

9.2 Rupture de stocks

En cas de rupture de l'offre achetée par le client, le commerçant s'engage à proposer un produit de même valeur.

9.3 Qualité des produits alimentaires dépendants de l'offre gourmande

La responsabilité de la Section Paloise Béarn Pyrénées ne pourra aucunement être engagée en cas d'avarie ou de mauvaise qualité des produits employés par les commerçants dans la préparation des denrées alimentaires ou l'élaboration des plats acquis par l'Acheteur dans le cadre de l'offre gourmande associée à la vente des billets du match. Seul le commerçant concerné devra répondre des troubles et des préjudices associés à la consommation des plats et des préparations culinaires qu'il aura élaborés.

9.4 Cause étrangère :

La responsabilité de la Section Paloise Béarn Pyrénées ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'événements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de suspension de terrain, de report ou d'annulation de Match, d'une décision d'une autorité compétente (ex. : arrêté préfectoral ou ministériel, décision de la LNR, la FFR, l'EPCR ...). En cas de survenance d'un fait visé ci-avant, la Section Paloise Béarn Pyrénées décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il accorde ou non à l'Acheteur une compensation.

10. Protection des données personnelles

En application de la loi du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par la Section Paloise Béarn Pyrénées.

Par ailleurs, sous réserve d'avoir expressément donné son consentement au moment de la collecte de ces données, l'Acheteur est susceptible de recevoir des offres, informations ou newsletters en provenance du Club et/ou de ses partenaires.

Le Client dispose néanmoins d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

11. Suivi/Relation client

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'achat et de l'utilisation d'un Produit, la Section Paloise Béarn Pyrénées est joignable par courriel à l'adresse : lahesta@section-paloise.com.

12. Droit applicable/Médiation/Litige

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, la Section Paloise Béarn Pyrénées a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à

CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION 27, Avenue de la Libération – 42 400 SAINT-CHAMOND

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Pau

Les présentes Conditions Générales de Vente doivent être appliquées et interprétées en conformité avec la législation en vigueur en France.

Tout litige pouvant intervenir relatif à l'interprétation, à l'exécution et, plus généralement en relation avec les présentes Conditions Générales de Vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Pau.

Toutefois, la Section Paloise Béarn Pyrénées se réserve le droit d'entreprendre toute démarche judiciaire auprès des tribunaux compétents du domicile du défendeur, ou, lorsque ce dernier n'est pas un consommateur, auprès de toute juridiction compétente.

Par son acceptation lors de l'achat du Produit, l'Acheteur reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente